



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

---

## Réflexions sur l'agriculture à temps partiel

Mr Philippe Lacombe

### Résumé

En 1963, un tiers des exploitations agricoles françaises était dirigé par un agriculteur à temps partiel. Ce terme recouvre des réalités économiques très diverses. Après une présentation du phénomène et de ses causes possibles, le comportement des agriculteurs à temps partiel vis-à-vis du progrès technique est étudié. Ce comportement pouvant être différent de celui des agriculteurs à temps plein, il s'ensuit des risques d'oppositions entre ces diverses catégories d'agents.

Enfin, les perspectives de l'agriculture à temps partiel sont envisagées ainsi que ses modifications en fonction du développement économique.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Lacombe Philippe. Réflexions sur l'agriculture à temps partiel. In: Économie rurale. N°76, 1968. pp. 91-99;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1968.2009>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1968\\_num\\_76\\_1\\_2009](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1968_num_76_1_2009)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

# REFLEXIONS SUR L'AGRICULTURE A TEMPS PARTIEL

par Philippe LACOMBE

Chargé de recherches à l'I.N.R.A.

En 1963, un tiers des exploitations agricoles françaises était dirigé par un agriculteur à temps partiel. Ce terme recouvre des réalités économiques très diverses. Après une présentation du phénomène et de ses causes possibles, le comportement des agriculteurs à temps partiel vis-à-vis du progrès technique est étudié. Ce comportement pouvant être différent de celui des agriculteurs à temps plein, il s'ensuit des risques d'oppositions entre ces diverses catégories d'agents.

Enfin, les perspectives de l'agriculture à temps partiel sont envisagées ainsi que ses modifications en fonction du développement économique.

Aborder ce problème suppose qu'on soit capable de le définir, or les possibilités de définition sont nombreuses et aucun économiste n'a encore proposé et justifié une attitude particulière. Aussi bien, voudrions-nous d'abord envisager les choix possibles en la matière. La définition de l'agriculture à temps partiel implique des options concernant les agents et les activités. Ces options sont multiples.

Pour ce qui est des agents, on peut considérer soit l'ensemble des personnes membres de la famille de l'exploitant vivant sur l'exploitation, soit les chefs d'exploitations.

Pour ce qui est des activités, on peut retenir soit la quantité de travail fournie sur l'exploitation, soit la présence d'activité extérieure. Dans un cas nous nous déclarerons en présence d'agriculture à temps partiel lorsque le travail de l'agent retenu sera inférieur à un certain seuil définissant le plein emploi agricole (par exemple, 300 jours par an). Dans l'autre cas, la présence d'une activité extérieure à l'exploitation permettra de décider.

Les combinaisons des diverses options énumérées ci-dessus, entraînent donc des possibilités de choix variées. L'agriculture à temps partiel pourra être définie par la présence sur l'exploitation d'un membre de la famille travaillant à l'extérieur ou bien la présence d'un membre qui n'est pas employé à temps plein. Si, au contraire, on ne prend en considération que les chefs d'exploitations, il y aura agriculture à temps partiel lorsque ceux-ci ont une activité extérieure ou ne sont pas employés à temps plein.

Enfin, on pourrait essayer de mesurer, pour l'ensemble de l'exploitation, la participation des mem-

bres à des travaux extérieurs en comparant le temps consacré à ceux-ci et le temps consacré à l'activité agricole.

Il semble que le choix de l'une ou l'autre de ces combinaisons dépende de l'étude envisagée. Si nous voulons mesurer le revenu total de la famille dans le but de dégager les possibilités de consommation et d'investissement des exploitations concernées par le phénomène, nous retiendrons l'ensemble des membres de la famille de l'exploitant ayant une activité extérieure. Si nous nous plaçons dans une optique de comportement, nous envisagerons la population des chefs d'exploitations qui ne sont pas employés à temps complet sur leurs entreprises (cet état s'expliquant soit par la présence d'une autre activité professionnelle, soit par la perception d'une retraite, soit enfin du fait d'un sous-emploi).

Nous retiendrons ici cette dernière optique, accordant ainsi la prééminence aux chefs d'exploitation (1). Bien que la notion de chef d'exploitation soit,

(1) Pour ce choix, nous sommes d'ailleurs en conformité avec la littérature internationale sur le sujet. Cf. en particulier :

KRASOVEC (S.). — Les perspectives de l'agriculture à temps partiel - Douzième conférence internationale des économistes ruraux - Lyon, 1964.

GASSON (R.). — Some Economic Characteristics of part-time farming in Britain - *Journal of Agricultural Economics*, vol. XVIII n° 1, janvier 1967.

HATHAWAY (D.E.), WALDO (A.D.). — « Multiple jobholding by farm operators » - An Interregional Publication for the state agricultural Experiment stations Research - Bulletin 5, 1964, Michigan State University.

dans la réalité, souvent floue et par conséquent difficilement appréhendable statistiquement, nous la pensons encore déterminante pour ce qui est du comportement, en particulier vis-à-vis du progrès technique. Enfin on doit dire que c'est en privilégiant le chef d'exploitation qu'on peut disposer de l'information la plus abondante. Nous nous intéresserons donc à l'ensemble des chefs d'exploitation n'étant pas employés à temps complet en le nommant indifféremment « agriculture à temps partiel » ou « agriculteur à temps partiel ».

L'ensemble de référence étant défini, nous nous trouvons encore devant une très grande hétérogénéité. En effet sont inclus dans cet ensemble aussi bien le titulaire d'une profession libérale ou d'un métier annexe à l'agriculture qui dirige une exploitation par l'intermédiaire d'un salarié, l'ouvrier agricole qui cherche une promotion à travers la propriété, le retraité désirant une petite activité source de revenu complémentaire...

La prise de conscience de cette hétérogénéité conduit à une double remarque : d'une part l'interprétation d'un phénomène aussi diversifié nécessite beaucoup de prudence, d'autre part, les agriculteurs à temps partiel ne sont pas tous « pauvres »... Au contraire, certains peuvent être présentés comme l'image de l'agent économique de la société opulente possédant plusieurs sources de revenus, des capitaux, et apte par conséquent à satisfaire une gamme étendue de besoins.

Les études (2) actuellement en cours permettront de clarifier cette hétérogénéité et de quantifier les caractéristiques des différents sous-ensembles mis en évidence.

Pour l'instant, nous ne pouvons pas nous intéresser systématiquement à l'aspect quantifié du phénomène et ceci pour diverses raisons : d'une part l'information n'est pas très abondante, d'autre part lorsqu'elle existe, elle n'est ni collectée ni traitée (pour l'instant) dans la perspective de l'agriculture à temps partiel ; enfin lorsque le phénomène a donné lieu à une étude spécifique, celle-ci est toujours très localisée géographiquement (une commune, un département, parfois une région). Aussi bien, ici, nous chercherons plutôt à dégager un ensemble d'idées abordant le phénomène dans sa totalité, étant entendu que certaines relations de causalité envisagées ci-dessous souffrent d'un manque de vérification systématique. On peut cependant dire qu'en France, en 1963, un tiers des exploitations était dirigé par un agriculteur à temps partiel. L'extension du phénomène, les conséquences

qu'il entraîne et qui ont parfois ému l'opinion, méritent qu'on s'y arrête.

## PRESENTATION

Les résultats de l'enquête de 1963 sur les structures agricoles (3) montrent que notre ensemble de référence comprend environ 684 000 chefs d'exploitation se répartissant ainsi :

- 340 200 chefs d'exploitation n'étant pas employés à plein temps, sans activité extérieure.
- 69 760 chefs d'exploitation n'étant pas employés à plein temps, ayant une activité extérieure agricole.
- 247 000 chefs d'exploitation n'étant pas employés à plein temps, ayant une activité extérieure non agricole.
- 25 000 chefs d'exploitation dirigeant seulement et ayant une activité extérieure non agricole.
- 2 710 chefs d'exploitation dirigeant seulement et ayant une activité extérieure agricole.

On remarquera que, parmi les chefs d'exploitations dirigeant seulement, on ne peut pas isoler ceux qui ne sont pas employés à temps complet et qui n'ont pas d'activités extérieures. Leur nombre est très limité.

Les exploitants de sexe féminin représentent 20 % de l'ensemble. Ces informations globales revêtent des disparités régionales importantes et la localisation géographique de ces agents va nous permettre une première clarification.

Les régions particulièrement concernées par le phénomène sont les départements industriels ou viticoles de l'Est de la France, la bordure méditerranéenne, la région bordelaise, deux départements de montagne (Savoie, Haute-Savoie), quelques départements d'industrialisation récente de la vallée du Rhône.

A partir de cette énumération, on peut mettre en évidence quelques types particuliers :

— l'ouvrier paysan, connu par des études monographiques réalisées dans des zones industrielles (4) ;

— l'agriculteur à temps partiel des régions montagnardes ; cette forme concerne peu de chefs d'exploitations ;

---

(2) Une étude sur l'agriculture à temps partiel est actuellement en cours dans le cadre de la FAO sous la direction du Professeur Cépède. En liaison avec celle-ci, un projet de Recherche a été proposé dans le cadre de l'INRA (Economie Rurale).

---

(3) Cf. LAURENT (Cl.). — Enquêtes au 1/10<sup>e</sup> sur les exploitations agricoles en 1963. Statistique Agricole - Supplément « Série Etudes », n° 5-7-18-24 - juin 1965 - septembre 1965 - novembre 1966 - juin 1967.

(4) Voir bibliographie en fin de texte.

— l'agriculteur à temps partiel des autres départements qui recouvre une gamme de situations très diverses et qui fait alterner l'activité agricole et une activité de service, de commerce, d'artisanat, d'encadrement... (5).

Dès maintenant, on peut observer que l'agriculture à temps partiel se rencontre dans des régions ayant atteint des niveaux de développement économique très variés.

Il ne saurait être question, à partir de ce simple critère géographique, d'établir une typologie, l'information actuelle ne le permet pas encore.

Par contre, on constate que le phénomène étudié paraît être en relation d'une part avec le système de culture pratiqué, d'autre part avec les opportunités d'emploi se manifestant dans la région (6).

La densité d'agriculteurs à temps partiel est d'autant plus élevée que l'on se trouve en présence de cultures pérennes dominantes (viticoles, arboricoles). Dans ce cas, en effet, les temps morts sont relativement nombreux, connus à l'avance, et les dates de travaux présentent des intervalles de flottement assez importants. A ces facteurs s'ajoute un fait encore plus déterminant : les cultures pérennes sont un facteur de rigidité et d'inertie. Les coûts de désinvestissements sont tels que le renouvellement ne peut être envisagé qu'à la fin de la vie du végétal. La culture se confond alors avec la terre, fait partie du patrimoine et l'ensemble ne peut évoluer que très lentement.

Dans les régions de poly-production, le nombre de spéculations par exploitation est toujours plus limité chez les agriculteurs à temps partiel, ceux-ci ayant tendance à sélectionner des cultures ne demandant pas une attention journalière. Au total, il apparaît qu'un petit nombre de spéculations pour lesquelles les dates de travaux sont bien délimitées dans le temps et connues à l'avance auront la faveur des chefs d'entreprise ayant une double activité. En effet ceux-ci ne cherchent ni le plein emploi, ni la répartition des risques sur des cultures diverses.

Par ailleurs, l'agriculture à temps partiel ne peut apparaître que dans la mesure où des emplois extérieurs au secteur agricole se manifestent.

Autour des centres urbains de petite et moyenne importance on constate que le nombre de chefs d'exploitation ayant une double activité est élevé. La même observation peut être faite lors de la création d'un pôle industriel en milieu rural. L'urbanisation

et l'industrialisation, en tant que phénomènes créateurs d'emplois, sont donc génératrices d'agriculteurs à temps partiel.

### Les causes d'une double activité

Cette description du phénomène permet d'en entrevoir les causes qui sont de natures diverses.

Elles sont, en premier lieu, d'ordre macroéconomique. Nous venons de voir la liaison existant entre les opportunités d'emploi et l'agriculture à temps partiel. Or, l'affranchissement progressif de l'industrie vis-à-vis des sources d'énergie pondéreuses (7) laisse entrevoir des créations d'emploi en milieu rural. Cette affirmation peut être appuyée par de nombreuses monographies qui ont étudié l'influence sur les structures rurales d'une implantation industrielle. Par ailleurs, le développement urbain paraît intervenir de diverses manières : d'une part le développement des emprises peut transformer des chefs d'exploitations à temps plein en agriculteurs à temps partiel, d'autre part, les entreprises de construction drainent une main-d'œuvre agricole qui vient grossir les effectifs des agriculteurs à temps partiel car ces nouveaux ouvriers conservent souvent une activité agricole, enfin l'urbanisation paraît revêtir, ces dernières années, une forme diffuse qui transforme les campagnes et villages autour des centres urbains en zone d'habitat à basse densité pouvant déclencher ainsi l'apparition d'agent économique à double activité. Alors que l'urbanisation apparaissait, jusqu'ici, comme un phénomène de concentration et, à ce titre, était génératrice d'exode rural, ses récentes manifestations diffuses sont au contraire un facteur d'apparition d'agriculteurs à temps partiel. A cela s'ajoute le fait que la hausse des prix des terrains suburbains incite à conserver le patrimoine foncier dans un but spéculatif, afin de profiter des plus-values.

En second lieu, nous trouvons une explication du phénomène d'ordre microéconomique. Lorsqu'un chef d'exploitation cherche à augmenter les dimensions de son entreprise par achat ou extension des surfaces, il se heurte aux difficultés de financement et aux aléas du marché foncier. Aussi, lorsque l'environnement s'y prête, c'est-à-dire lorsque le coût d'opportunité du travail est élevé, est-il souvent plus facile pour un agriculteur d'ajouter une activité non agricole à son métier d'agriculteur que d'augmenter la taille de son exploitation. Remarquons que si la simple existence de coût d'opportunité élevé peut expliquer le transfert de main-d'œuvre d'un secteur à l'autre, il doit s'y ajouter, pour déclencher l'apparition d'agriculteurs à temps partiel, d'autres fac-

(5) DUGRAND (R.). — Villes et campagnes en Bas-Languedoc - P.U.F., 1963.

(6) LACOMBE (Ph.). — Hétérogénéité des structures agricoles et de la croissance économique d'une région : le cas du département de l'Hérault - Montpellier - Ronéo, 1967.

(7) MASSE (P.). — Le plan ou l'antihazard - Collection Idées, Gallimard, Paris, 1965.

teurs parmi ceux que nous signalons plus haut ou que nous allons étudier maintenant.

Il existe des causes *d'ordre institutionnel*. Sans reprendre les discussions autour du droit de propriété qui amène périodiquement des urbains à prendre des décisions agricoles, dans le domaine plus limité des institutions agricoles, il apparaît que la prise en charge par les organismes collectifs de certains travaux jusqu'alors effectués par l'agriculteur comme l'attribution de certains prêts gagés sur des garanties financières, souvent plus élevées chez les agriculteurs à temps partiel que chez les agriculteurs à temps plein, peuvent entraîner un développement de la double activité.

Enfin, des causes *d'ordre psycho-sociologique* interviennent. Il s'agit tout d'abord de l'importance croissante des retraités. On sait qu'aujourd'hui l'âge de la retraite est atteint à un moment où l'homme peut encore être productif et recherche de ce fait une activité nouvelle qu'il trouve bien souvent dans l'agriculture. C'est ainsi que dans certains départements le pourcentage de retraités dans l'ensemble de la population des chefs d'exploitations dépasse 20 %. A ce facteur objectif s'ajoutent des motivations plus subjectives tenant à la recherche d'un cadre de vie, au besoin de création, au désir d'échapper, au moins de temps en temps, à une civilisation que certains jugent trop technicienne et productiviste. Les recherches de consommation d'espace constatées à travers le développement des résidences secondaires, de la dispersion de l'habitat, des migrations estivales, confirment ces affirmations. La conjonction de tous ces facteurs entraîne, dans certaines régions, l'apparition d'une importante population d'agriculteurs qui se situent entre plusieurs secteurs de la vie économique (8). Cet ensemble de causes fournit une explication du phénomène, quelles en sont les conséquences ?

## CONSEQUENCES

Pour préciser les conséquences, nous étudierons les comportements vis-à-vis du progrès technique des diverses catégories d'agents mis en évidence : agriculteurs à plein temps, agriculteurs à temps partiel, on peut déduire la concordance ou la discordance. Sur ce sujet, les résultats des études réalisées jusqu'à ce jour sont très disparates, certaines accordent un rôle moteur aux agriculteurs à temps partiel dans la pénétration du progrès technique, d'autres les présentent comme un frein à l'innovation. Nous voudrions tenter de systématiser

un peu ces enseignements parfois opposés, en nous plaçant dans le cas d'une région très spécialisée à forte densité d'agriculteurs à temps partiel et qui, de ce fait, peut servir d'exemple : la région méditerranéenne (9). Dans ce but, nous avons étudié les types d'agriculteurs participant d'une part à la politique des structures, d'autre part à l'action coopérative. Cette étude a été réalisée par un dépouillement des listes des agriculteurs ayant profité de l'action de la SAFER ou du FASASA et des agriculteurs adhérents aux coopératives. Nous envisagerons les résultats au niveau des agents puis au niveau du secteur.

### — Au niveau des agents

Si on s'intéresse à la distribution des exploitations ayant profité de l'action des institutions mises en place pour améliorer les structures d'exploitation, on constate que les exploitants à temps partiel n'adhèrent pas à cette action. En effet, tout agrandissement des exploitations gérées par cette catégorie d'agents viendrait handicaper la bonne réalisation de l'activité menée parallèlement à l'agriculture.

Au contraire, si on établit la liste des adhérents aux organismes collectifs, cave de vinification, syndicat de traitement par hélicoptère, on s'aperçoit que les agriculteurs à temps partiel sont nombreux, car la réalisation collective de ces travaux supprime, du même coup, les soucis et responsabilités qui leur sont attachés.

Au total, il apparaît que les agriculteurs ayant une double activité ne sont pas insensibles à toute forme d'innovation, mais leur sensibilité va dépendre du type d'innovation. Nous sommes donc conduits à distinguer deux types d'innovation, les unes qui suppriment la responsabilité d'une étape dans la technologie d'un produit (vinification en commun, traitement par hélicoptère, récolte collective...) recevront l'adhésion des agriculteurs à temps partiel, les autres, au contraire, qui modifient la technologie d'un produit dans sa structure ou sa durée (remembrement, encépagement...) pénétreront sans doute plus difficilement.

Selon le type auquel appartiendront les innovations futures, elles seront plus ou moins bien accueillies par telle ou telle catégorie d'agents. Si les chantiers collectifs continuent à se développer consécutivement à une augmentation des tailles des matériels, à un développement des entreprises de travaux... ils recevront l'adhésion des agriculteurs à temps partiel. Bien plus, ces innovations, si elles

(8) Constatant ce phénomène, le Professeur Badouin a proposé le terme d'« agriculture amalgamée » pour le caractériser. Cf. BADOUIN (R.). — A la recherche d'un système d'économie agricole en pays évolué. — Méditerranée, n° 11, juillet-septembre 1966.

(9) Cf. LACOMBE (Ph.). — Quelques observations sur les structures agricoles dans la région Languedoc-Roussillon - Revue Economique Méridionale, n° 57, 1<sup>er</sup> trimestre 1967.

se manifestent intensément, pourront contribuer à multiplier les agents de cette catégorie. Si une entreprise réalise les labours, une équipe de tâcherons la taille et les travaux de renouvellement du vignoble, un syndicat les traitements par hélicoptère, une coopérative la vinification, le chef d'exploitation a le choix entre augmenter sa superficie ou se livrer à une autre activité parallèle à celle d'agriculteur.

Lorsque la prospérité économique locale rend le marché de l'emploi favorable, il est plus facile de trouver une activité complémentaire que d'augmenter les dimensions de son exploitation.

Si, au contraire, les innovations qui modifient la technologie du produit dans sa structure ou sa durée se développent par suite de l'intervention d'un centre de décision agricole ou extra-agricole, elles pénétreront plus facilement dans la catégorie des agriculteurs à temps plein.

Suivant le type d'innovations qui se manifesteront dans l'avenir, elles seront plus ou moins admises par telle ou telle catégorie d'agents. Il est vraisemblable que ces deux types d'innovations continueront à se développer simultanément, mais il apparaît que certaines d'entre elles pourront multiplier le nombre des agriculteurs à temps partiel.

La poursuite de ce raisonnement va nous permettre de passer du niveau des agents au niveau du secteur agricole.

#### — Au niveau du secteur

Nous pouvons préciser les conséquences du phénomène en envisageant successivement les problèmes de production et de commercialisation.

En ce qui concerne la production, les efforts actuels tendent, par des opérations de restructuration, à installer des unités de production pour lesquelles on espère que le niveau d'emploi des facteurs de production ne sera pas trop bas. Or, nous venons de voir que ce type de tentatives entrerait dans la catégorie d'innovation à laquelle les agriculteurs à temps partiel étaient peu sensibles. Il apparaît donc qu'une densité élevée de chefs d'exploitations à double activité est un facteur de gel des structures foncières et c'est bien ce qui se constate dans les régions touchées par le phénomène.

En ce qui concerne la commercialisation et les efforts en vue de constituer des groupes d'agriculteurs plus ou moins rigides, les conclusions auxquelles on aboutit sont plus nuancées. En effet, lorsque le groupe va simplement prendre en charge une étape dans le cycle de production, par exemple les labours, les traitements, les travaux de récolte, de transformation ou de vente, l'accord des diverses catégories d'agents peut être unanime. Mais si le groupe cherche, sous l'effet de pressions idéologiques ou économiques, à dépasser la simple réalisation de chantier à la place de l'agriculteur pour essayer d'imposer une discipline pouvant modifier

le cycle de production dans le but d'obtenir un produit homogène, les comportements risquent d'être discordants. Par exemple, lorsqu'une coopérative cherchera à passer de la simple transformation de produits à la mise en place de normes modifiant dans sa structure ou sa durée le cycle technologique, l'adhésion des agriculteurs ayant une double activité risque de lui faire défaut.

Au total, il semble donc que le clivage mis en évidence permet d'expliquer, au moins dans les régions où le phénomène de la double activité est développé, un certain nombre de questions souvent considérées comme du domaine de l'irrationalité.

Même s'ils ne représentent qu'un faible pourcentage du produit livré sur le marché, les agriculteurs à temps partiel sont concernés par les actions découlant de décisions collectives et, de ce fait, des conflits peuvent naître. Ces conflits dépendent des écarts de comportement que nous venons de présenter et se concrétisent dans les difficultés de l'action collective, dans les transferts de capitaux, dans la concurrence pour la possession de la terre.

Cette dualité de comportement est une source de difficultés qui se manifestent sur le plan de l'organisation économique des producteurs et qui peuvent se traduire par des tensions sociales plus ou moins violentes.

Ces conséquences ont amené un certain nombre de groupes à prendre position sur le problème qui nous retient et nous devons préciser leurs attitudes. Les agriculteurs à temps partiel constituant un ensemble charnière entre les agents du secteur agricole et ceux des autres secteurs, nous envisagerons les positions des agriculteurs puis celles des organismes représentatifs des autres agents laissant la priorité au législateur.

Le législateur français n'a jamais avancé de doctrine officielle. Son respect pour les droits acquis est sans doute trop grand pour pouvoir prendre une position très nette sur l'agriculture à temps partiel. On doit cependant noter quelques tentatives d'établissement de barrière à l'entrée de la profession agricole (10). Quelles que soient les tentatives, il paraît bien difficile de pouvoir contrôler ce phénomène par voie législative, tant pour des raisons techniques que pour des raisons idéologiques. Les organisations professionnelles, lorsqu'elles ont abordé ce problème, manifestent une certaine opposition parfois contre les agents, plus souvent contre le système lui-même, le considérant comme dépassé. Il y a là d'ailleurs, une certaine incohérence : dans

---

(10) Cf. par exemple, la législation sur les cumuls de professions (Décret n° 62-1375 du 21 novembre 1962, circulaire du 15 février 1961, article 41 de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole).

la mesure où des agriculteurs recherchent certaines activités accessoires (dans le tourisme, l'artisanat ou le commerce), il peut paraître anormal qu'ils refusent le même comportement à des agents économiques appartenant au secteur extra-agricole.

Le syndicalisme général, qu'il soit patronal ou ouvrier, est, dans l'ensemble, opposé à ce système pour des raisons d'absentéisme au travail ou de

manque de solidarité professionnelle. Ces dernières attitudes ne se manifestent que dans le cas particulier des ouvriers-paysans.

Il ne s'agit là que de positions de principes qui sont loin d'être totalement déterminantes et, pour étudier la stabilité du système, on doit envisager les facteurs qui sont en relation avec lui. Ce sera l'objet de notre troisième partie.

## PERSPECTIVES

Nous allons donc tenter de préciser d'une part l'évolution possible des causes induisant l'agriculture à temps partiel, d'autre part sa place au regard des forces économiques profondes qui animent l'évolution du secteur agricole, enfin sa stabilité lors des changements de génération.

### L'évolution des causes

Les tendances mises en évidence dans notre première partie comme causes de l'agriculture à temps partiel : l'urbanisation, la dématérialisation de l'économie, le rôle des retraités, les difficultés de financement d'une agriculture constituée de grandes unités de production, la rigueur du droit de propriété... ne paraissent pas, pour la plupart, être en régression. En effet, ces différents phénomènes, en relation de causalité avec l'agriculture à temps partiel, paraissent caractéristiques de notre société et peut-être plus encore de la société du proche avenir : il paraît difficile de penser à une atténuation de l'urbanisation, les implantations industrielles s'affranchissent des matières premières et sources d'énergie pondéreuses, la demande d'espace allant croissant, il semble peu probable que le prix de la terre diminue... On peut donc penser que ces forces, dont l'action est relativement récente, continueront à jouer comme elles ont commencé à le faire.

### Le secteur agricole dans son ensemble

Étudions maintenant comment peut se situer l'agriculture à temps partiel par rapport à l'évolution du *secteur agricole dans son ensemble*. On sait que la pénétration croissante du progrès technique entraîne une division du travail, un éclatement des structures de production traditionnelle et parfois une réorganisation de celles-ci sous l'autorité d'un centre de décision extérieur à l'exploitation. La division du travail et la spécialisation apparaissent compatibles avec l'agriculture à temps partiel, le temps libéré par l'application du progrès technique pouvant être affecté à une autre activité.

La dépendance plus grande vis-à-vis de l'extérieur, consécutive à cette spécialisation, entraîne au sein de l'exploitation l'apparition de deux types de

production : les productions intégrées et les productions non intégrées. La sécurité (au moins à court terme) offerte par les premières du fait de la mise en œuvre de mesures limitant les aléas de production, tend parfois à réduire la part des deuxièmes et permet de ce fait la recherche d'un travail extérieur (11).

Il n'est pas possible en l'état actuel de notre information d'envisager une vérification systématique de ces affirmations. On peut cependant constater une vérification partielle dans les remarques suivantes. Pour ce qui est de la spécialisation des exploitations, on peut remarquer que dans les régions très spécialisées, la densité d'agriculteurs à temps partiel est forte. Ceci est d'autant plus net que la spécialisation revêt un certain caractère définitif du fait de la présence de cultures pérennes.

En ce qui concerne l'intégration, on constate que pour une production fortement intégrée, comme l'aviculture, le pourcentage d'agriculteurs à temps partiel est plus élevé chez les aviculteurs spécialisés que chez les aviculteurs dits fermiers. On peut constater par ailleurs, que le nombre de nouveaux venus à la profession agricole est également plus élevé pour ces productions très intégrées (12).

Ainsi l'agriculture à temps partiel paraît compatible avec les tendances qui semblent caractériser l'agriculture moderne.

### L'agriculture à temps partiel et la transmission de l'exploitation

Poursuivant ces réflexions sur les perspectives du système, on doit envisager sa *stabilité* au moment

---

(11) LE BIHAN (J.). — Intégration, croissance et transformation des exploitations agricoles : quelques hypothèses de recherches - Ronéo I.N.R.A.

(12) Cf. Enquête par sondage sur l'aviculture dans 7 départements. Etudes statistiques, avril-juin 1964.

Enquêtes expérimentales auprès des producteurs d'œufs et de poulets de chair en 1964 et 1965. - Statistique Agricole. Supplément « série Etudes », n° 6, juillet 1965.

de la *transmission de l'exploitation* d'une génération à la suivante. Les études monographiques existantes, qui sont essentiellement consacrées au cas particulier de l'ouvrier-paysan, semblent montrer que l'agriculture à temps partiel ne se transmet pas de génération en génération. A cette observation il faut ajouter plusieurs remarques. D'une part il s'agit d'études consacrées à l'ouvrier-paysan, il est vraisemblable que ce cas n'est pas représentatif de l'ensemble des agriculteurs à temps partiel. D'autre part, le progrès technique entraînera perpétuellement un excédent de main-d'œuvre qui pourra chercher à faire alterner une activité agricole et non agricole et l'évolution comparée de la population agricole et du nombre d'exploitations fait apparaître un taux de décroissance plus fort pour la population que pour les exploitations, le prolongement de cette tendance laisse penser à l'apparition de nouveaux agriculteurs à temps partiel (13).

Au total, il apparaît que le stock d'agriculteurs à temps partiel est alimenté par deux flux d'origine différente, l'un venant du secteur agricole découlant essentiellement du progrès technique et des difficultés de financement, l'autre ayant sa source dans les secteurs non agricoles (industrie, commerce, service) et tenant aux causes étudiées ci-dessus.

## Conclusion

L'extension du phénomène nous a conduit à en rechercher une explication en le replaçant dans le cadre de l'économie globale. Cette explication fait apparaître l'interaction de causes très diverses et révèle l'hétérogénéité de l'agriculture à temps partiel.

Cette diversité est pourtant associée à une certaine permanence du phénomène : on peut en effet le retrouver dans des régions et dans des pays ayant atteint des niveaux de développement économique très variables.

Ces conclusions incitent à penser que la permanence, seule appréhendée statistiquement, recouvre en fait, des aspects de nature différente en relation avec le niveau atteint par le développement économique. Ainsi le terme d'agriculture à temps partiel correspond à des réalités différentes ; cela explique d'ailleurs les conclusions souvent contradictoires que l'on peut constater dans les études consacrées à ce système d'économie rurale. Ces contradictions ne sont qu'apparentes et résultent du fait qu'elles découlent d'observations faites à des niveaux de développement différents.

---

(13) Cf. BRUN (A.) (avec la collaboration de C. LAURENT). — Perspectives de remplacement des chefs d'exploitation agricole d'après l'enquête au 1/10<sup>e</sup> de 1963 - INRA - SCEES Paris, juillet 1967.

En première approximation, il semble qu'on puisse envisager la succession suivante :

— l'agriculture à temps partiel dans les régions en situation de sous-développement ; il s'agit alors essentiellement de sous-emploi que l'on cherche à réduire par une activité non agricole. Cette forme peut se rencontrer dans les régions montagnardes ainsi que dans quelques pays sous-développés. Dans ce dernier cas, certaines politiques économiques souhaitent officiellement le développement de la double activité dans le but de limiter le sous-emploi et d'assurer l'intégration des travailleurs agricoles.

— l'agriculture à temps partiel dans les régions développées où industrialisation et urbanisation se manifestent sous leurs formes concentrées : la rencontre de l'ouvrier-paysan est alors fréquente. Au début de l'industrialisation, surtout si celle-ci se prête au travail à domicile, l'activité dominante sera l'agriculture, progressivement l'activité de l'ouvrier-paysan deviendra essentiellement industrielle.

C'est dans ce cadre que sont généralement vérifiées les études présentant le phénomène de l'ouvrier-paysan comme un amortissement provisoire de l'exode rural.

— à un niveau supérieur de développement, l'agriculture à temps partiel change de nature et semble pouvoir revêtir deux aspects qui sont d'ailleurs parfois mêlés. Elle peut obéir à des motivations tenant à la recherche de consommations nouvelles consécutives de l'augmentation des revenus : désir d'autoconsommation, besoin d'espace, besoin de création... Mais aussi l'agriculture à temps partiel peut traduire la recherche du plein emploi des facteurs de production et en particulier de facteur travail. Nous avons vu, en effet, ci-dessus que le phénomène était compatible avec des systèmes de production très spécialisés exigeant une haute technicité.

Cette schématisation est évidemment trop tranchée, pour la compléter il faut réintroduire les autres facteurs dont nous avons parlé précédemment.

L'agriculture à temps partiel, dans ses relations avec des niveaux de développement élevés, fait apparaître une nouvelle forme d'intégration non plus économique au niveau de l'entreprise, mais sociale, au niveau de l'agent économique.

Cette intégration sociale se manifeste pour l'agent économique concerné, par un réseau de relations très diversifiées, découlant de son appartenance à différents secteurs de la vie socio-économique.

Ces réflexions sur l'agriculture à temps partiel nous ont conduit à envisager et à retenir un ensemble complexe de facteurs influant sur l'évolution des exploitations. Il semble que cette démarche soit souhaitable si on veut prendre conscience de la réalité dans son ensemble, elle s'oppose à la seule

prise en considération de facteurs influant directement sur l'entreprise, qui, s'ils sont envisagés exclusivement, risquent de tronquer la réalité.

Au total, il semble que la croissance économique puisse s'accompagner de schémas diversifiés quant à l'évolution des exploitations agricoles. Ces

possibilités sont accompagnées de comportements différents, souvent disparates, par conséquent source de conflits possibles. On peut penser que l'approfondissement de cette hétérogénéité permettra de mieux connaître les modalités d'évolution du secteur agricole.

### Bibliographie

#### *Sur l'ouvrier-paysan :*

C.R.E.A. (I). — Evolution de la structure des exploitations agricoles et perspectives d'établissement à la terre dans une zone industrialisée. Enquête à la demande de l'A.N.M.E.R. dans la zone de Péage de Roussillon (Isère). Ronéo.

C.R.E.A. — Etudes effectuées en 1961-1962 dans la zone d'attraction industrielle de Belfort-Montbéliard - 3 tomes. Paris, 1963. Ronéo.

LE BALLE (Y.). — L'ouvrier-paysan en Lorraine mosellane - Paris, éditions Montchrétien, 1958, 115 p.

GOETZ GIREY (R.). — Les ouvriers-paysans - Mélanges économiques - R. Gonnard. Paris.

L'usine, la terre et la cité - Collection Economie Humaine. Une enquête de R. Caillat - Péage de Roussillon - Les Editions Ouvrières, Paris, 1958.

#### *Sur l'agriculture à temps partiel en montagne :*

GARIEL (B.). — Aperçu sur l'agriculture à temps partiel dans quelques départements contenant des zones de montagne - Ministère de l'Agriculture. Institut National d'Etudes Rurales Montagnardes. Etude n° 29, Grenoble.

#### *Bibliographie générale :*

AMPRA - Analyse d'études et de documents - Le contexte socio-économique des migrations professionnelles agricoles - Les mutations professionnelles agricoles, comportements individuels et adaptation à l'industrie. Août 1966.

Agriculture à temps partiel - Etude faite pour la FAO sous la direction de M. Cépède, France. Rapport France, 1966.

---

(I) C.R.E.A. : Centre de Recherches et d'Etudes Agricoles.

## DISCUSSION

**M. Cépède.** — Lacombe a étudié ce que, dans l'enquête FAO, nous appelons l'agriculture à temps partiel des pauvres : ouvriers qui conservent une exploitation agricole pour s'assurer une sécurité contre le chômage, agriculteurs qui recherchent un revenu monétaire régulier que l'exploitation ne leur assure pas.

Même chez ces derniers, il y a une part importante d'agriculteurs qui essaient et souvent réussissent à acquérir à l'extérieur les moyens d'équiper leur exploitation.

Il y a aussi l'agriculture à temps partiel de riches qui est loin d'être négligeable économiquement (les plus grosses impositions de bénéfices agricoles seraient dans le XVI<sup>me</sup> arrondissement de Paris ; là aussi, il faudrait « affiner »), et fort intéressante à étudier socialement.

Peut-être la « suppression de l'opposition entre la ville et la campagne » qui pour K. Marx (Idéologie Allemande) est une des premières conditions du communisme... se trouverait plus dans une généralisation de l'agriculture à temps partiel de « riches » que de « pauvres ». Le problème est peut-être parallèle à celui de la « ferme familiale » qui a plus d'avenir dans le type américain à surface suffisante, capitaux abondants, haute formation technique, que dans le « type submarginal de la petite exploitation » : il ne s'agit pas ici d'une entreprise viable mais d'un alibi plus ou moins folklorique au maintien des paysans dans leur misère, rassurante pour les gouvernements et profitable pour les « agriculteurs », « pasteurs de paysans ».

**G. Joly.** — Dans le passé et plus encore semble-t-il dans l'avenir, les femmes de chef d'exploitation ont cherché, cherchent, chercheront un travail à temps partiel en dehors de l'agriculture.

Peut-on évaluer le poids de ce phénomène, son importance dans l'économie agricole et son évolution ?

**Ph. Lacombe.** — Nous avons signalé que 20 % des chefs d'exploitation à temps partiel étaient de sexe féminin. Si on considère non plus les chefs d'exploitation mais l'ensemble des membres de la famille, on constate une féminisation croissante du phénomène. En effet, parmi les membres de la famille travaillant à temps partiel, 65 % sont de sexe féminin.

**G. Joly.** — Tous les emplois à temps partiel tendent à augmenter le nombre d'heures de travail et par là à augmenter une production qui dans bien des cas répond déjà aux besoins des consommateurs.

N'est-ce pas contraire au progrès qui exige un allègement du travail ? D'autre part, le phénomène ne va-t-il pas favoriser un type de civilisation dans lequel certains seront employés à temps complet ou plus que complet : 2.500, 3.000, 3.500 heures et plus, tandis que d'autres ne trouvant pas d'emploi iront augmenter le nombre des chômeurs ?

**Ph. Lacombe.** — A un moment et pour un agent économique donné, il paraît difficile de vivre mieux en travaillant moins. Chaque supplément de consommation, permettant de vivre mieux, implique un supplément de travail ; de même chaque réduction de travail entraîne une réduction de consommation. Si de ces observations statiques nous passons à une

réflexion dynamique, on pourrait penser que les gains de productivité permettront de limiter le temps de travail pour l'affecter au loisir. En fait, le loisir est une consommation qui a un coût ; pour assumer ce coût, un supplément de travail est souvent nécessaire. Il y a là une explication de l'apparition de l'agriculture à temps partiel.

**J. Poitevin.** — Une simple remarque : dans les nations industrialisées, la contribution des agriculteurs à temps partiel à la production agricole brute globale est très faible : elle serait de l'ordre de 3 à 8 % dans les pays d'Europe Nord-Occidentale. Dans ces conditions, peut-on dire que le problème des agriculteurs à temps partiel est un problème de l'agriculture ? N'est-il pas plutôt un problème rural ?

**Ph. Lacombe.** — Effectivement, les agriculteurs à temps partiel n'apportent sur le marché qu'un faible pourcentage de la livraison totale. On peut alors remarquer que si on s'intéresse uniquement aux agriculteurs dont la contribution productive est élevée, l'ensemble définissant les agriculteurs sera beaucoup plus réduit que celui habituellement retenu. C'est ainsi qu'au lieu de retenir la totalité des producteurs de blé ou de vin, on s'intéressera à la moitié d'entre eux qui fournissent les 9/10<sup>e</sup> de la production. C'est donc en définitive le problème du seuil de définition de l'agriculteur qui est posé.

Ceci dit, il me semble que la présence d'agriculteurs à temps partiel, même si leur contribution à la production agricole brute est faible, constitue non seulement un problème rural mais aussi agricole. En effet, ceux-ci sont concernés par les actions collectives du monde agricole (amélioration des structures foncières, remembrement, coopération...) et peuvent leur accorder ou leur refuser leur participation. Les écarts de comportement que nous avons mis en évidence contribuent à expliquer les difficultés de l'action collective. Ces difficultés peuvent entraîner des tensions sociales entre les diverses catégories d'agent du secteur agricole.

**M. Gatheron.** — Le problème de « l'agriculture à temps partiel » est étudié depuis assez longtemps en U.R.S.S., non pas sous l'angle de l'activité agricole mais sous celui, beaucoup plus étendu et plus fécond, des rapports de l'agriculture et de l'industrie ? On pourrait donc aussi bien parler d'industrie à temps partiel. Malheureusement les documents relatifs aux études poursuivies en U.R.S.S. sont inaccessibles. Quelques brochures ont été publiées sur le sujet par le groupe Science à Moscou.

Le problème de ce qui est appelé ici l'agriculture à temps « partiel » intéresse le « développement » en général et celui des pays sous-développés en particulier. S'il n'est pas résolu d'une façon dynamique, de sérieux périls sont à redouter.

**Ph. Lacombe.** — Votre remarque confirme l'observation de la présence de l'agriculture à temps partiel dans des pays très différents tant par leur niveau de développement économique que par leur régime économique. Mais si la constance du phénomène est constatée, il est vraisemblable qu'il change de nature en cours de développement. C'est ce que nous avons voulu montrer dans notre conclusion ; les études en cours permettront de le vérifier.